



LE TEMPS DES INCERTITUDES CTR du 24 OCTOBRE 2022

La profonde remise en cause de l'**article 60** du code des douanes par le Conseil constitutionnel constitue un tremblement de terre pour notre administration en général et pour la surveillance en particulier.

Devrons-nous revoir toute l'organisation de nos brigades intérieures, hors celles comprises dans le rayon, dans les ports, gares et aéroports internationaux ?

Dans ce dossier éminemment politique, il est indispensable que l'action menée par les services de la direction générale soit appuyée fortement par notre ministre de tutelle au niveau du Parlement.

L'incertitude concerne également les **transferts de missions fiscales** : pendant que l'IGF est chargée d'une mission concernant l'avenir du réseau comptable, les transferts continuent de s'opérer à un rythme plus lent, tout au moins concernant la TICPE et les amendes judiciaires. Mais, le bien-fondé de cette décision politique est très loin d'être démontré. A fortiori lorsque les représentants du ministère semblent dans l'incapacité de nous donner les chiffres des perceptions des premières taxes transférées, à savoir les boissons non alcoolisées (BNA), la TSVR et la TGAP.

Or, ces données sont capitales pour que nos concitoyens puissent évaluer la pertinence des transferts massifs ainsi opérés.

Un autre sujet de préoccupation récurrent dans la quasi-totalité des services et des directions est la **question des effectifs** : l'**USD-FO** vous a saisie de cette question cruciale lors des CTR des mois de mai et juillet. Nous exigeons désormais d'obtenir les chiffres des sous-effectifs par directions régionales et interrégionales.

Parmi les sujets que nous avons à examiner ce jour figure **la délocalisation du SGC de Montreuil à Aix-en-Provence** : nous insistons sur le fait que le service doit monter à 26 agents comme l'avait indiqué le ministre lors de son annonce surprise du printemps. En revanche, plus jamais nous ne devons assister à une restructuration sans concertation comme cela a été fait par Monsieur Dussopt !

Concernant le **dossier CSC** (statut d'emploi des chefs de service fonctionnel), **l'USD-FO** se réjouit qu'un certain nombre d'arbitrages attendus aient été positifs pour le déroulement de carrière des agents de catégorie A. Même si cela concerne pour partie des situations engendrées par la mise en œuvre de PPCR.

En revanche, nous serons très attentifs dans les mois et semaines à venir à la déclinaison en douane de ce volet commun avec la DGFIP

Comme nous focaliserons nos efforts sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir les droits à exercer des agents des douanes.

Vous connaissez d'ores et déjà nos principaux points de vigilance. Nous n'ignorons pas que, là comme ailleurs, « le diable peut se glisser dans les détails ».

Il en est de même pour le plan « égalité professionnelle » dont le bilan figure également à l'ordre du jour de notre réunion.

Nous reviendrons donc en cours de séance sur les différents items mis à l'ordre du jour, même ceux non soumis au vote.



Contacts : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr
Nous rejoinde : www.fodouanes.fr – ou [SNCD-FO](#)

